

Image not found or type unknown



Regroupement familial avec ressource aah

Par **amr**, le **25/03/2010** à **22:43**

Bonjour, je suis algerien je recois AAH 680 euro,j ai pris un rdv a l omi pour déposer le dossier de regroupement familial a mon epouse et mon fils qui sont en algerie, ils ont refuse de prendre le dossier a cause des ressources insuffisantes,il m'a montré un article comme justification(art 411-5) 1 er alinea du cesda.rnj ai consulte l article sur internet j ai trouve que la loi n exige pas les ressources a tout ceux qui recoivent l'AAH et ne pas exclu les algerien.rnla question qui se pose est ce que le ministre de l immigration a le droit de contrarier la loi avec seulement une note.rn nb; mon enfant s est ne en france, a une carte RF de 5 ans et mon epouse est rentre en france avec visa d allemagne et reste en france 28 mois, actuellement sont en algerie.rnmerci par avance a tout ce qui m aide pour trouver une solution.